

Cote du document: EB 2014/112/INF.5  
Date: 1<sup>er</sup> octobre 2014  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Investir dans les populations rurales

## **Résumé des propositions de projet et programme examinées par le Conseil d'administration**

### **Note pour les représentants au Conseil d'administration**

#### Responsables:

#### Questions techniques:

**Brian Baldwin**  
Conseiller principal pour la gestion des opérations  
téléphone: +39 06 5459 2377  
courriel: b.baldwin@ifad.org

#### Transmission des documents:

**Deirdre McGrenra**  
Chef du Bureau des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2374  
courriel: gb\_office@ifad.org

Conseil d'administration – Cent douzième session  
Rome, 17-18 septembre 2014

---

Pour: **Information**

## Résumé des propositions de projet et programme examinées par le Conseil d'administration

### Propositions de projet/programme

1. Les propositions de projet/programme suivantes ont été approuvées par le Conseil d'administration à sa cent douzième session, et sont conformes au Cadre pour la soutenabilité de la dette.

#### A. Afrique de l'Ouest et du Centre

##### **Côte d'Ivoire: Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation – extension ouest (EB 2014/112/R.8)**

2. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'octroi, à la République de Côte d'Ivoire, d'un prêt de 11,28 millions de DTS, d'un don de 11,28 millions de DTS, et d'un don de 4,52 millions de DTS provenant du Fonds fiduciaire du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne (ASAP), pour financer le Projet d'appui à la production agricole et à la commercialisation – extension ouest. Les membres du Conseil d'administration ont invité le FIDA à: i) mieux cerner les facteurs de risque; et ii) coopérer avec l'Agence japonaise de coopération internationale, qui exécute des activités dans le pays.

#### B. Afrique orientale et australe

##### **Burundi: Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso (EB 2014/112/R.9+Add.1+Sup.1) (nouvelle cote: EB 2014/112/R.9/Rev.1)**

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un don de 1,0 million d'USD et d'un don de 30,0 millions d'USD provenant du Fonds fiduciaire du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) pour financer le Programme national pour la sécurité alimentaire et le développement rural de l'Imbo et du Moso. Les représentants de la Belgique et de la Suisse au Conseil d'administration ont demandé des éclaircissements concernant le rôle de chacun des cofinanceurs – GAFSP, FIDA et Fonds de l'OPEP pour le développement international – compte tenu de l'importance d'une coopération plus étroite entre les acteurs exécutant des projets dans la région de l'Imbo. L'accent a été mis sur la pertinence du programme, en particulier du point de vue de la construction et de la remise en état des périmètres d'irrigation et du développement des filières, en raison de l'insécurité alimentaire croissante et du niveau de malnutrition au Burundi, et de la faiblesse actuelle du taux de croissance de l'agriculture. Des réponses avaient été fournies, avant la session du Conseil d'administration, aux questions posées par la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse et par l'Agence belge de développement. Le représentant du Japon au Conseil d'administration a indiqué que son pays apporterait une assistance technique au Burundi pour le développement de la filière riz dans la région de l'Imbo, en mettant l'accent sur les possibilités de renforcer la collaboration avec le FIDA. La direction a précisé que les fonds provenant du GAFSP seraient principalement utilisés pour financer des activités de renforcement des capacités ciblant les organisations de base, pour l'appui institutionnel, et pour le développement de deux filières (lait et riz). Le Fonds de l'OPEP pour le développement international fournira des fonds pour la construction et la remise en état des périmètres d'irrigation et pour des activités de maîtrise de l'eau, tandis que le FIDA contribuera à un fonds commun fournissant des engrais à des petits producteurs. La coopération avec le Fonds belge pour la sécurité alimentaire et l'Agence belge de développement est déjà une réalité sur le terrain, en particulier dans le cadre de l'exécution du Programme transitoire de reconstruction post-conflit et du Projet pour accélérer l'atteinte de

l'Objectif du Millénaire pour le développement, avec un financement de l'Union européenne.

### **C. Division Asie et Pacifique**

**Bangladesh: Projet d'appui à la commercialisation et aux entreprises dans le secteur agricole (EB 2014/112/R.10+Add.1+Sup.1)  
(nouvelle cote: EB 2014/112/R.10/Rev.1)**

4. Le Conseil d'administration a approuvé un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 26,35 millions de DTS à la République populaire du Bangladesh pour financer le Projet d'appui à la commercialisation et aux entreprises dans le secteur agricole. Les représentants au Conseil d'administration ont noté que ce projet est aligné sur les politiques du FIDA et se sont félicités de l'approche innovante adoptée pour le développement des filières et pour le financement des microentreprises au Bangladesh.

### **D. Proche-Orient, Afrique du Nord et Europe**

**Maroc: Programme de développement rural des zones de montagne – Phase I (EB 2014/112/R.13)**

5. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'octroi d'un prêt d'un montant de 16,5 millions de DTS à des conditions ordinaires et un don de 1,295 million de DTS au titre du Fonds fiduciaire de l'ASAP, afin d'apporter un cofinancement au projet. S'agissant du très grand nombre de donateurs appuyant le Plan Maroc vert – Pilier II, les représentants de la Belgique et de la Suisse au Conseil d'administration ont recommandé que: i) des efforts supplémentaires soient déployés pour établir des synergies entre ce projet et d'autres projets financés par des donateurs; et ii) le Comité national de pilotage inclue des membres compétents provenant, par exemple, du Ministère de l'agriculture et du Haut Commissariat aux eaux et forêts. Le représentant de la Belgique au Conseil d'administration a fait observer que les données sur les taux de pauvreté contenues dans le rapport du Président remontent à 2007, mais s'est félicité de ce que la conception du projet ait prévu la conduite, au cours de l'exécution, d'une enquête de référence visant à actualiser les informations sur ces taux dans la zone du projet.